



DOSSIER DE PRESSE OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER

ISÈRE

MARS 2019



Me Philippe Wüthrich
Président de la chambre des
Notaires de l'Isère

Au plan national, le marché immobilier ressort sain et dynamique en 2018.

Le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois est de 970 000, soit un volume sensiblement supérieur à celui de 2017. Les ventes se stabilisent donc à un niveau élevé ; c'est une tendance relevée dans l'ensemble des départements.

Les prix en Province sont globalement en augmentation avec +3% pour les maisons et +2,9% pour les appartements.

Cette bonne santé est le résultat d'ingrédients structurant, comme des taux d'intérêts toujours faibles et des prix en hausse contenue (sauf les exceptions bordelaise, parisienne intra-muros et lyonnaise). La vitesse de rotation du parc immobilier se maintient à un taux élevé, signe d'un marché très actif. Donc pas d'emballlement ni de surchauffe en 2018 !

Au plan départemental, en termes de volumes et de prix, l'Isère semble être à contre-courant des constats nationaux, sans pour autant illustrer une mauvaise conjoncture.

Tous biens confondus, notre département enregistre un ralentissement des ventes de -3,1% : la plus forte baisse concerne les terrains à bâtir (-14%), les appartements neufs (-9%) et anciens (-1,3%), suivie des maisons (-0,8%).

Globalement, les prix des appartements (-1,1%) et des terrains (-3,1%) sont en recul, alors que les maisons progressent (+3,1%).

Ces évolutions sont nuancées en fonction des secteurs. Certains se distinguent par leur attractivité, comme le Nord Isère ou le Voironnais, alors que d'autres affichent un bilan en demi-teinte comme Grenoble.

On retiendra de la conjoncture immobilière 2018 une tendance à la stabilisation et à la fluidité.



LA BAISSÉ SUR UN AN DU
NOMBRE D'APPARTEMENTS
ANCIENS VENDUS



LA HAUSSE SUR UN AN DU
PRIX DE VENTE MÉDIAN
DES MAISONS ANCIENNES



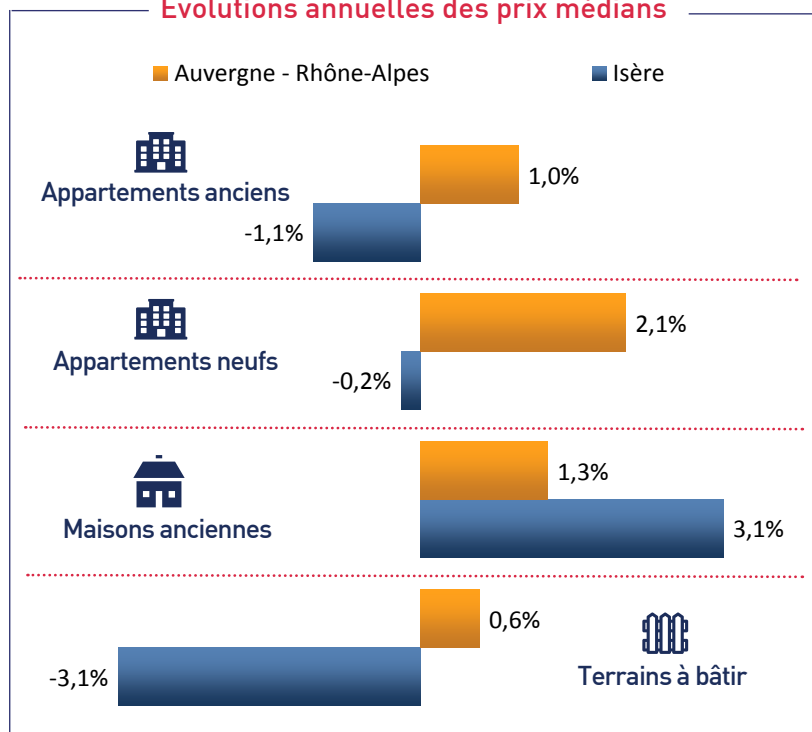
LE PRIX DE VENTE MÉDIAN
DES TERRAINS À BÂTIR

I - CONJONCTURE IMMOBILIÈRE

PROVINCE
ÉVOLUTIONS ANNUELLES DES INDICES DE PRIX
À FIN NOVEMBRE 2018



Évolutions annuelles des prix médians



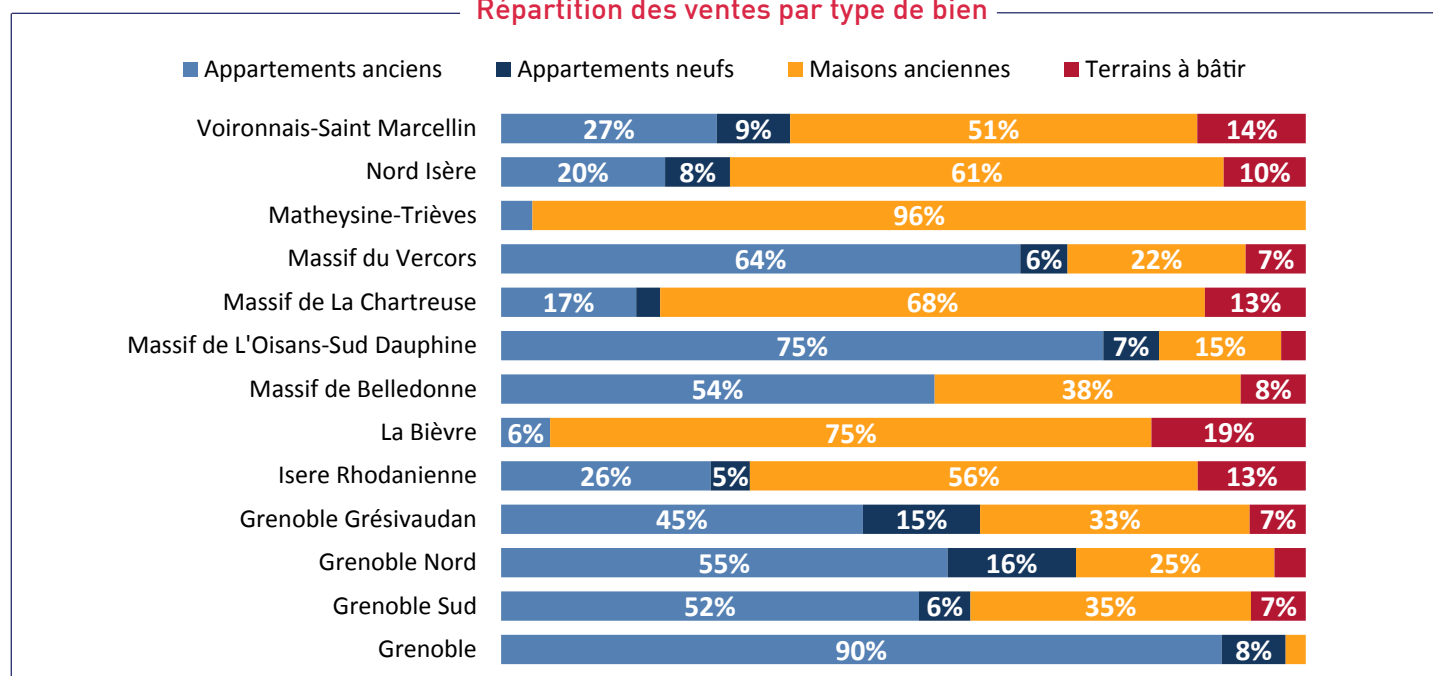
Les évolutions annuelles du nombre de ventes enregistrées sur le marché résidentiel ancien isérois connaissent un ralentissement à fin décembre 2018 : **-0,8% pour les maisons et -1,3% pour les appartements** contre environ +15% un an plus tôt.

■ En Auvergne - Rhône-Alpes, les prix médians progressent sur tous les marchés résidentiels. La hausse annuelle la plus significative concerne les appartements neufs (+2,1%). Sur le foncier, les prix sont stables.

■ À l'exception de l'individuel, les marchés immobiliers isérois se distinguent par une tendance à la baisse des prix :

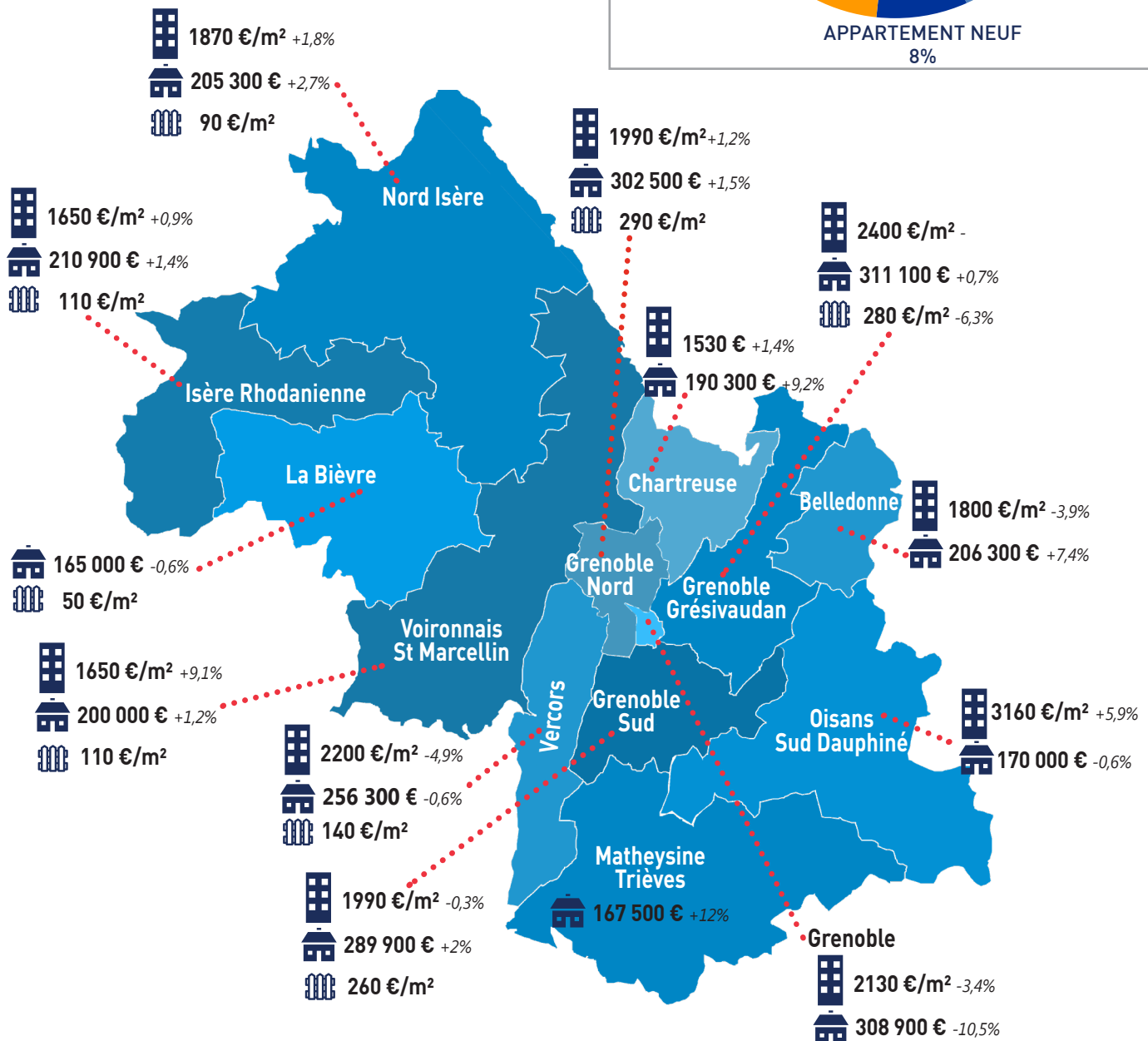
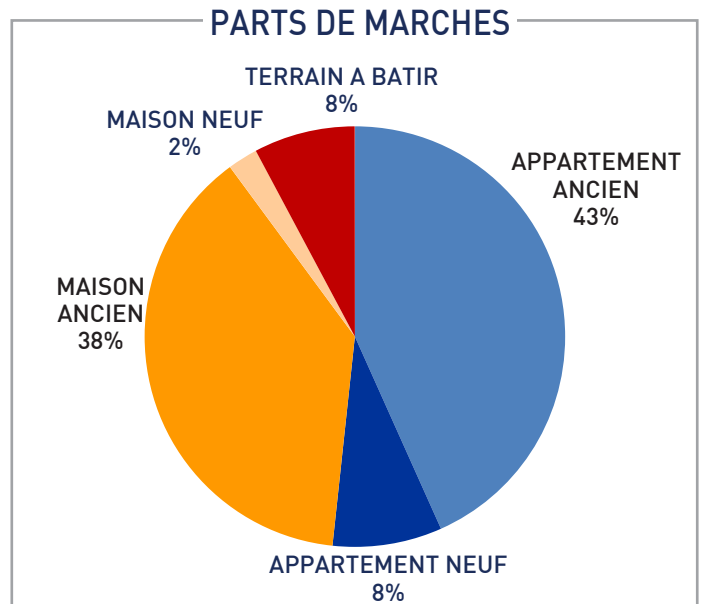
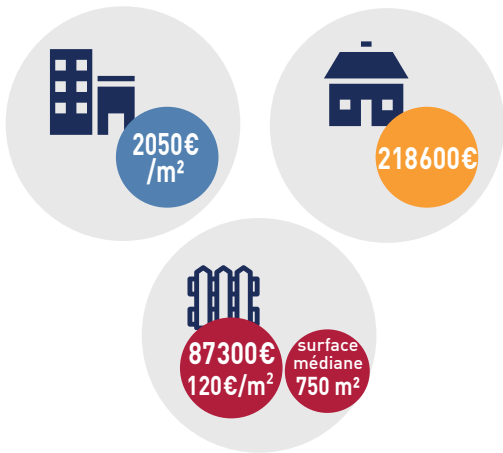
- ➔ -1,1% pour les appartements anciens
- ➔ -0,2% pour les appartements neufs
- ➔ +3,1% pour les maisons anciennes
- ➔ -3,1% pour les terrains à bâtir.

Répartition des ventes par type de bien



II - DONNEES DEPARTEMENTALES

PRIX EN ISERE PAR TYPE DE BIEN



III - MARCHÉ DES APPARTEMENTS EN ISÈRE

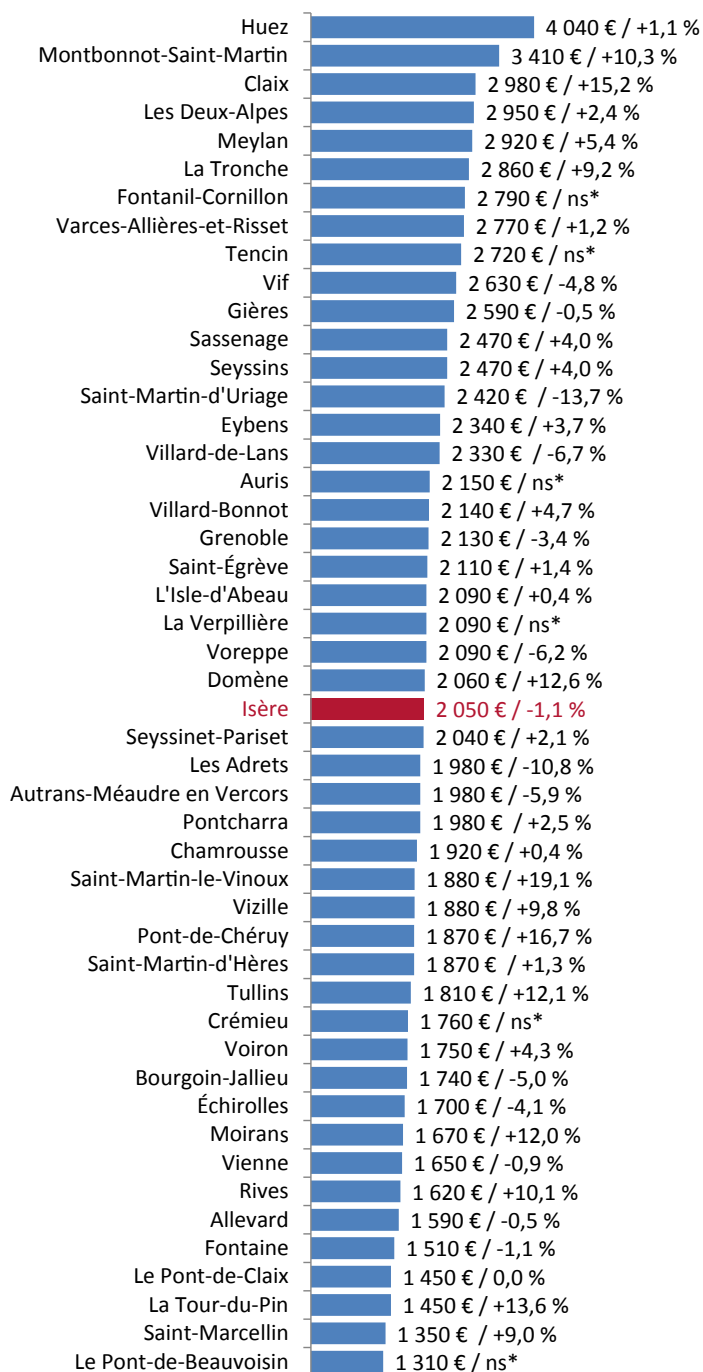
-1,1%

ÉVOLUTION SUR 1 AN DU
PRIX AU M² MEDIAN - ANCIEN

-0,2%

ÉVOLUTION SUR 1 AN DU
PRIX AU M² MEDIAN - NEUF

Prix au m² médians et évolutions annuelles des prix sur le marché de l'ancien



*Non significative

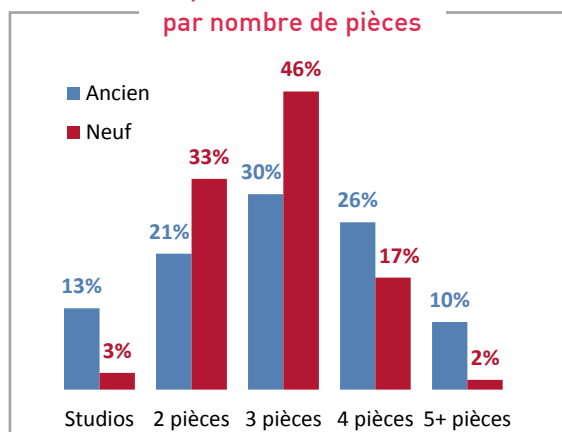
■ À fin novembre 2018, les prix au m² médians des appartements connaissent une légère baisse annuelle dans l'ancien (2 050 €/m²) mais sont stables sur le neuf (3 400 €/m²). Les plus vendus sont les 3 pièces : ils représentent 30% des ventes dans l'ancien et jusqu'à 46% sur le neuf. Comparée à 2008, cette part a particulièrement augmenté sur le neuf (+6 points).

■ Dans l'ancien, parmi les communes les plus dynamiques, Villard-de-Lans et Meylan enregistrent des évolutions annuelles de prix inverses, de respectivement -7% et +5%. À Meylan cette augmentation s'explique en partie par la hausse des ventes d'appartements de 2 pièces et moins (dont les prix au m² sont en moyenne plus élevés).

■ Grenoble - Grésivaudan concentre près du quart des transactions effectuées sur le neuf.

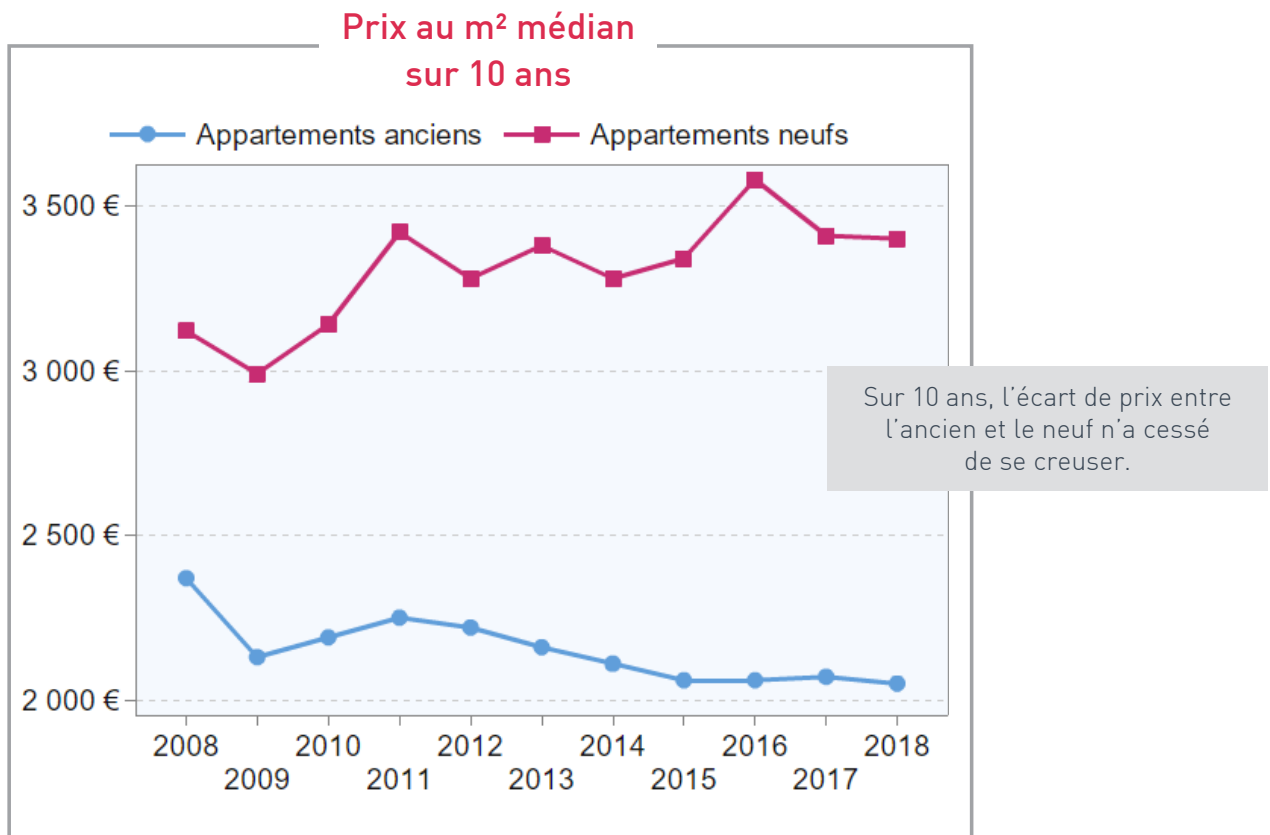
À l'inverse, le Massif de L'Oisans-Sud Dauphiné, de l'Isère Rhodanienne et de Grenoble Sud en rassemblent moins de 10%.

Répartition des ventes par nombre de pièces



Prix au m² médians et évolutions annuelles des prix sur le marché du neuf

Zones géographiques	% des ventes	Prix	Évol. sur 1 an
Isère	100%	3 400 €	-0,2%
Massif de L'Oisans-Sud Dauphiné	3%	7 250 €	ns*
Grenoble	15%	3 920 €	0,2%
Grenoble Nord	14%	3 540 €	0,4%
Grenoble Grésivaudan	23%	3 500 €	-3,7%
Grenoble Sud	6%	3 350 €	-3,2%
Voironnais-Saint Marcellin	14%	3 160 €	1,3%
Isère Rhodanienne	5%	3 140 €	4,8%
Nord Isère	18%	3 050 €	3,5%



IV - APPARTEMENTS ANCIENS - VILLE DE GRENOBLE

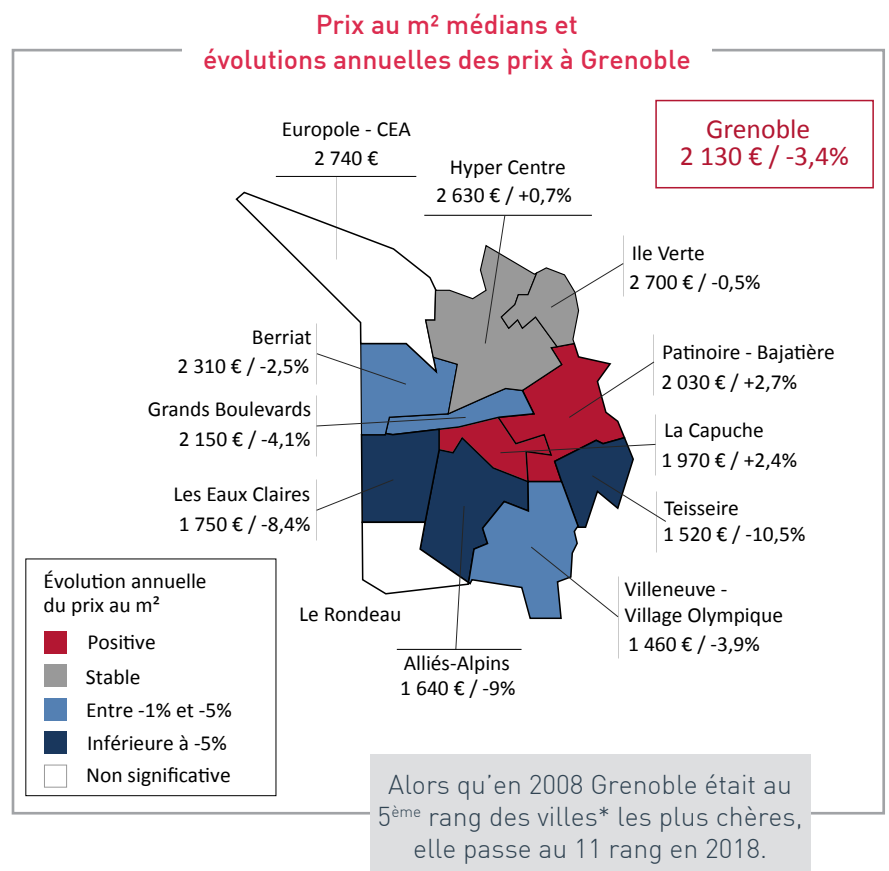
■ Malgré une légère hausse enregistrée en 2017 d'environ 1%, les prix au m² médians à Grenoble diminuent depuis 2012. À fin novembre 2018, la baisse atteint 3,1% sur un an. **Patinoire - Bajatière et La Capuche sont les seuls quartiers où les prix augmentent, entre 2% et 3%.**

■ Le délais moyen de revente a augmenté comparé à il y a 10 ans. Notamment, **la part des appartements anciens grenoblois revendus après plus de 15 ans est passée de 25% en 2008 à 31% en 2018.**

ZOOM GRENOBLE DURÉE DE DÉTENTION*

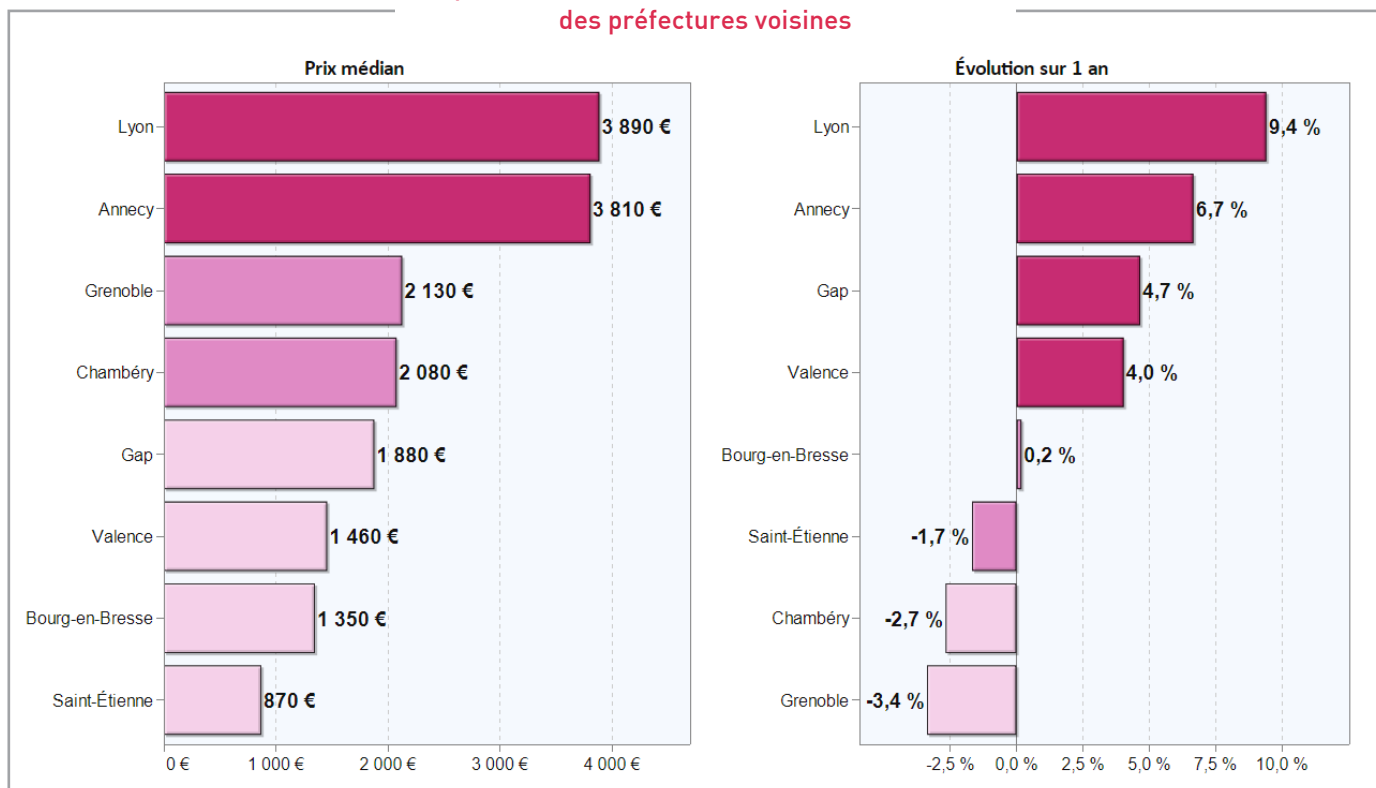
2018	12 ans et 7 mois
2008	10 ans et 9 mois

*Durée de détention moyenne des appartements revendus dans l'ancien



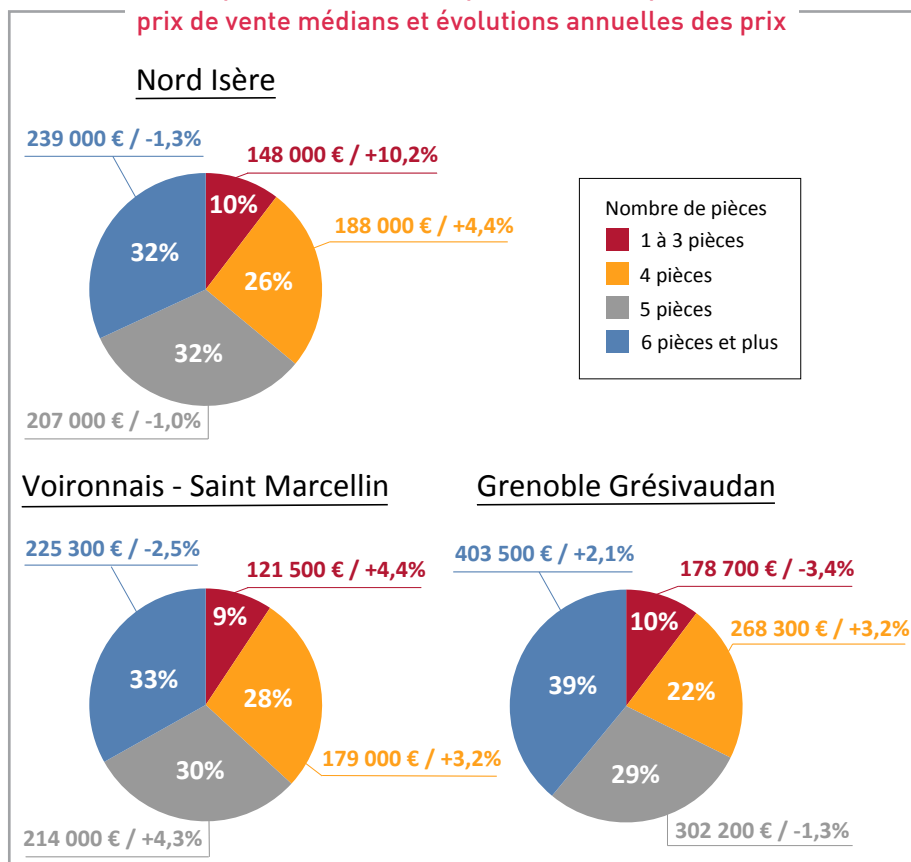
*villes de +150 000 habitants

Les prix au m² médians et les évolutions sur un an
des préfectures voisines



V - MARCHÉ DES MAISONS ANCIENNES EN ISÈRE

Répartition des ventes par nombre de pièces,
prix de vente médians et évolutions annuelles des prix



ÉVOLUTION SUR 1 AN
DU PRIX DE VENTE



PRIX DE VENTE
MÉDIAN

■ L'individuel ancien est le seul marché isérois où les prix progressent. Avec +3,1% sur un an, le prix de vente médian atteint, à fin novembre 2018, près de 220 000 €. Le budget est d'environ **140 000 € pour les maisons de 3 pièces et moins**, en hausse de 5,7% sur an. Il est stable **pour les 6 pièces et plus (les plus vendues)** à environ 260 000 €.

■ Le prix de vente médian des maisons anciennes de 6 pièces et plus, diminue sur le Voironnais - Saint Marcellin de 2,5% sur un an (225 300 €). En revanche, il augmente de 2,1% (403 500 €) sur le secteur de Grenoble - Grésivaudan.

■ À fin novembre 2018, les maisons anciennes vendues à Grenoble et aux alentours sont les plus onéreuses : **de 298 900 € à Grenoble Sud jusqu'à 311 100 € à Grenoble Grésivaudan**. Grenoble connaît une baisse des prix de 10,5%, qui compense la forte hausse intervenue l'an passé (+14%). Néanmoins, les maisons vendues sont plus petites : 110 m² en 2018 contre 120 m² en 2017.

■ Dans les secteurs les plus dynamiques, les prix de vente médians progressent sur un an : **+2,7% dans le Nord Isère**

et +1,2% dans le Voironnais-Saint Marcellin. Dans ce dernier secteur, les prix sont inférieurs de 2% par rapport à ceux pratiqués en 2008.

■ Les plus fortes évolutions enregistrées en Isère concernent :

➔ La Côte-Saint-André, Le Péage-de-Roussillon et Villard-Bonnot avec des hausses supérieures à 12%.

➔ Grenoble, Vif et Coublevie avec des baisses qui dépassent 10%.

Prix de vente médians, évolutions annuelles de prix et superficie des terrains

Maisons anciennes Prix au 30 novembre 2018	Prix de vente médian	Évolution sur 1 an	Superficie de terrain médiane	Maisons anciennes Prix au 30 novembre 2018	Prix de vente médian	Évolution sur 1 an	Superficie de terrain médiane
Grenoble Grésivaudan 12% des ventes	311 100 €	0,7%	760 m²	Massif du Vercors 1% des ventes	256 300 €	-0,6%	1160 m²
Meylan	549 600 €	3,9%	1070 m ²	Nord Isère 30% des ventes	205 300 €	2,7%	840 m²
Saint-Ismier	502 400 €	5,0%	1170 m ²	Villette-d'Anthon	297 000 €	11,5%	1010 m ²
Saint-Martin-d'Uriage	351 400 €	-5,6%	1040 m ²	Heyrieux	245 100 €	-5,7%	700 m ²
Crolles	335 000 €	-4,8%	530 m ²	Tignieu-Jamezieu	239 400 €	0,9%	810 m ²
La Terrasse	307 500 €	-	730 m ²	Ruy-Montceau	230 500 €	-4,6%	1000 m ²
Le Versoud	301 000 €	5,6%	390 m ²	Charvieu-Chavagneux	225 000 €	0,2%	610 m ²
Villard-Bonnot	257 500 €	12,0%	450 m ²	Saint-Savin	224 700 €	2,1%	1070 m ²
Saint-Martin-d'Hères	250 000 €	-6,7%	350 m ²	Apprieu	221 000 €	4,8%	890 m ²
Pontcharra	206 000 €	-6,8%	790 m ²	Cessieu	216 700 €	-	980 m ²
Grenoble 1% des ventes	308 900 €	-10,5%	360 m²	Pont-de-Chéry	216 600 €	-	560 m ²
Grenoble Nord 5% des ventes	302 500 €	1,5%	590 m²	L'Isle-d'Abeau	207 000 €	-5,3%	580 m ²
Fontaine	268 900 €	7,6%	440 m ²	Villefontaine	204 100 €	3,6%	470 m ²
Sassenage	280 000 €	-5,3%	590 m ²	La Verpillière	195 000 €	-0,1%	300 m ²
Voreppe	286 200 €	9,2%	720 m ²	Bourgoin-Jallieu	193 200 €	-0,1%	500 m ²
Seyssinet-Pariset	325 300 €	-8,5%	530 m ²	Montalieu-Vercieu	173 000 €	-3,9%	800 m ²
Saint-Egrève	327 000 €	-3,7%	520 m ²	Les AvenièresVeyrins-Thuellin	172 700 €	9,9%	1180 m ²
Seyssins	381 000 €	0,5%	650 m ²	La Tour-du-Pin	162 200 €	-	470 m ²
Grenoble Sud 7% des ventes	289 900 €	2,0%	700 m²	Saint-Clair-de-la-Tour	154 500 €	3,1%	710 m ²
Varces-Allières-et-Risset	349 100 €	-	850 m ²	Voironnais-Saint Marcellin 17% des ventes	200 000 €	1,2%	1000 m²
Eybens	340 300 €	-4,0%	530 m ²	La Buisse	300 000 €	-	850 m ²
Claix	337 700 €	-7,2%	730 m ²	Voiron	293 000 €	-	750 m ²
Vif	289 000 €	-12,3%	570 m ²	Saint-Jean-de-Moirans	255 100 €	-3,4%	650 m ²
Saint-Georges-de-Commiers	267 500 €	-	600 m ²	Coublevie	246 600 €	-16,7%	600 m ²
Échirolles	258 000 €	5,3%	510 m ²	La Murette	235 900 €	-	950 m ²
Le Pont-de-Claix	242 100 €	-	490 m ²	Moirans	227 000 €	-5,3%	790 m ²
Vizille	220 000 €	0,0%	690 m ²	Tullins	222 000 €	7,2%	710 m ²
Isère Rhodanienne 12% des ventes	210 900 €	1,4%	950 m²	Chirens	208 500 €	-	1060 m ²
Vienne	246 400 €	5,2%	640 m ²	Villages du Lac de Paladru	196 100 €	-1,2%	1230 m ²
Châtonnay	177 000 €	-	960 m ²	Rives	188 000 €	-4,8%	430 m ²
Roussillon	175 000 €	0,0%	840 m ²	Saint-Marcellin	164 400 €	-8,7%	630 m ²
Le Péage-de-Roussillon	174 700 €	12,7%	810 m ²	Les AbretsenDauphiné	161 700 €	-	960 m ²
Saint-Jean-de-Bournay	166 000 €	-	730 m ²	Le Pont-de-Beauvoisin	154 300 €	-	920 m ²
Saint-Maurice-l'Exil	154 300 €	-	640 m ²	Aoste	146 200 €	-	700 m ²
Massif de Belledonne 2% des ventes	206 300 €	7,4%	890 m²	Massif de La Chartreuse 2% des ventes	190 000 €	9,2%	1000 m²
Allevard	236 400 €	-	1070 m ²	Massif de L'Oisans-Sud Dauphiné	170 000 €	-0,6%	470 m²
Crêts en Belledonne	194 000 €	-	670 m ²	2% des ventes			
La Bièvre 7% des ventes	165 000 €	-0,6%	1160 m²	Saint-Laurent-du-Pont	180 500 €	10,4%	900 m ²
La Côte-Saint-André	168 000 €	13,5%	670 m ²	Matheysine-Trièves 2% des ventes	167 500 €	12,0%	1000 m²
Beaurepaire	147 500 €	-1,7%	700 m ²				
Saint-Siméon-de-Bressieux	132 600 €	-	990 m ²				

VI - MARCHÉ DES TERRAINS À BÂTIR EN ISÈRE

-3,1%

ÉVOLUTION SUR 1 AN
DU PRIX DE VENTE

87 300 €

PRIX DE VENTE
MÉDIAN

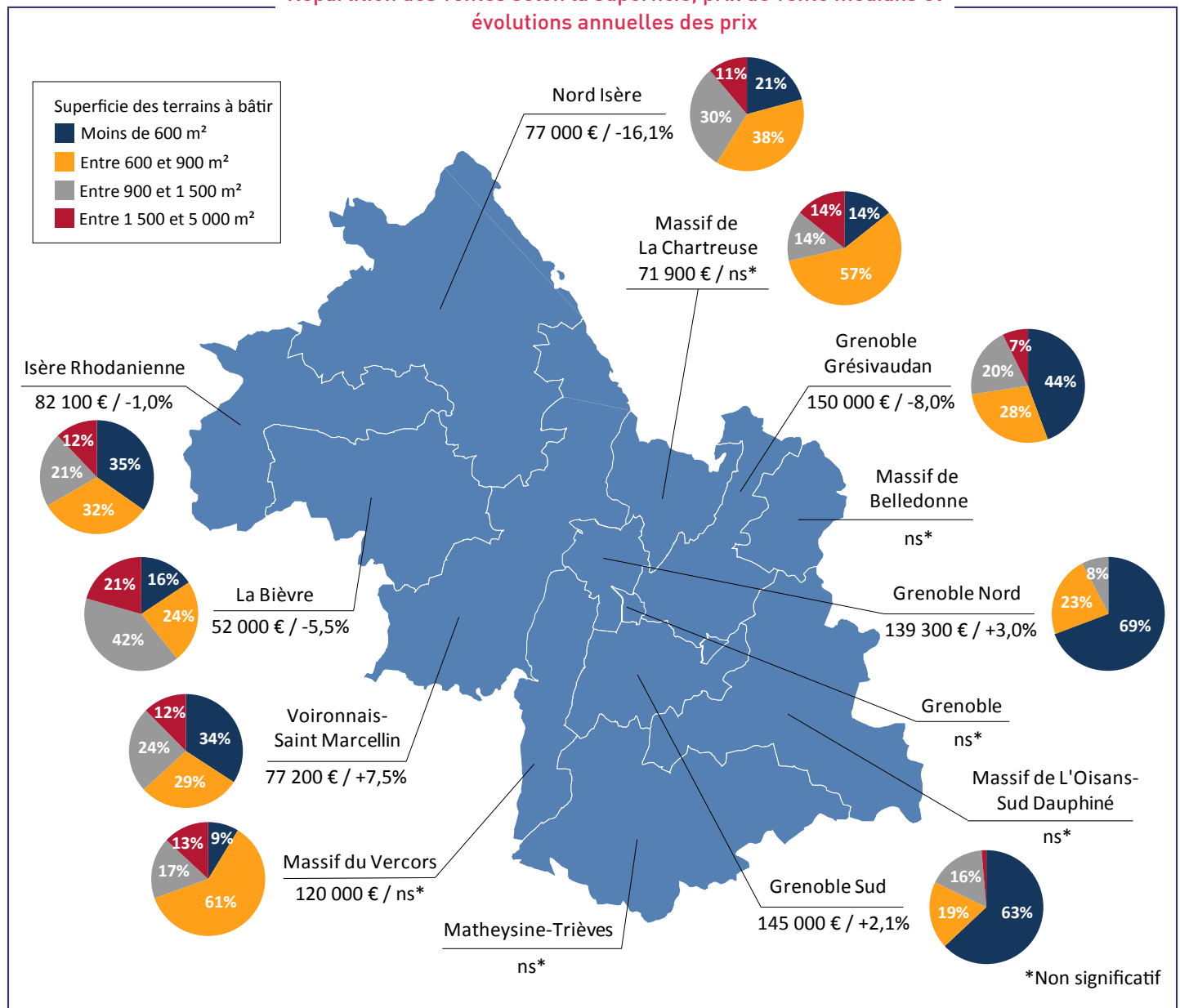
➔ 750 m² : la superficie médiane des terrains à bâtir en Isère.

➔ 33 % : la part des parcelles de moins de 600 m² (les plus vendues).

■ À fin novembre 2018, en Isère, le prix de vente médian d'un terrain à bâtir est de 87 300 €, soit -3,1% sur un an. **Cette baisse s'explique en partie par une diminution de la taille des parcelles vendues** qui est passée de 800 m² en 2017 à 750 m² en 2018. La part des terrains de moins de 900 m² (64% des ventes) a gagné 6 points sur un an.

■ Près de **50% des ventes sont réalisées dans les secteurs du Nord Isère et du Voironnais-Saint Marcellin**. Dans ces deux secteurs, le prix de vente médian des terrains est équivalent, **autour de 77 000 €**. Il progresse dans le **Voironnais-Saint Marcellin (+7,5%)** mais diminue dans le **Nord Isère (-16,1%)**. Les parcelles de moins de 600 m² sont les plus vendues dans le Voironnais-Saint Marcellin. En revanche, elles ont entre 600 et 900 m² dans le Nord Isère.

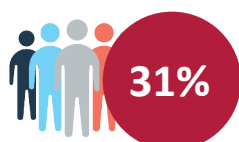
Répartition des ventes selon la superficie, prix de vente médians et évolutions annuelles des prix



VII - PROFIL DES ACQUÈREURS EN ISÈRE

Typologies des acquéreurs en Isère (tous biens confondus)

30 à 39 ANS



La tranche d'âge des acquéreurs la plus représentée

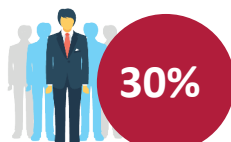
18%

Massif du Vercors

37%

Massif de la Chartreuse

PROFESSION INTERMÉDIAIRE



La Catégorie Socio-Professionnelle des acquéreurs la plus représentée

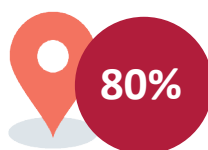
21%

Massif de l'Oisans-Sud Dauphiné

33%

Grenoble Nord

ISÈRE



L'origine géographique des acquéreurs la plus représentée

65%

Massif du Vercors

96%

Grenoble Sud

PLUS DE 15 ANS



La durée de détention des vendeurs la plus représentée

26%

Nord Isère

37%

Massif de l'Oisans-Sud Dauphiné

■ À fin novembre 2018, les acquéreurs de 30 à 39 ans sont les plus représentés en Isère, à 31%. Cette proportion est stable depuis 2012 mais variable selon le secteur : de 18% dans Massif du Vercors à 37% dans celui de la Chartreuse.

■ Le Massif de l'Oisans-Sud Dauphiné affiche la part la plus importante d'acquéreurs qui ne résidaient pas en Auvergne - Rhône-Alpes au moment de la transaction. Notamment, la part des **Étrangers (8%)** et celle des **Franciliens (11%)** y sont plus importantes qu'ailleurs.

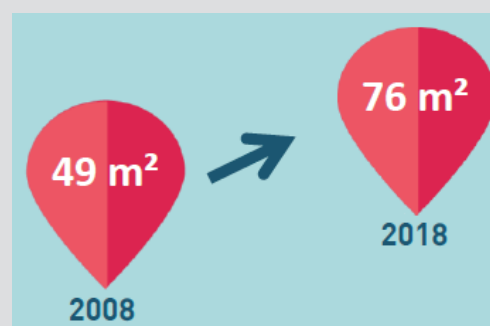
■ La part des acquéreurs de profession « cadre supérieur » en Isère (16%) a perdu 6 points sur un an, notamment au profit des « retraités » et des « professions intermédiaires ».



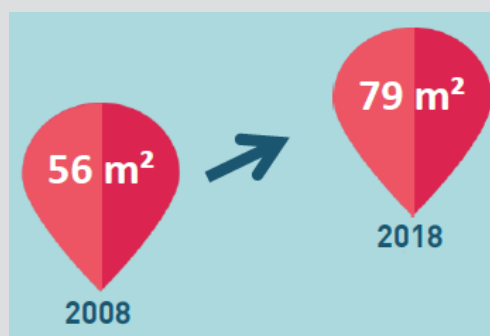
ZOOM LE POUVOIR D'ACHAT*

Quelle surface peut-on acheter en Isère en remboursant 800 € / mois sur 20 ans ?

Appartements anciens



Maisons anciennes



Notamment grâce à la baisse des taux de crédit immobilier entre 2008 (5,1%) et 2018 (1,5%), le pouvoir d'achat immobilier a augmenté en Isère. Cette progression est plus importante **sur le collectif (+55%)** : en 2018, pour une mensualité de 800 € par mois sur 20 ans, il est possible de financer jusqu'à 76 m² (contre 49 m² en 2008). Cette surface correspond à la surface médiane des appartements de 4 pièces vendus en 2018 pour un budget médian de 142 000 €.

*Surface finançable pour une mensualité de 800 €/mois pendant 20 ans (sans apport et avec un taux d'assurance de 0,36%).

Les taux de crédit utilisés sont ceux de la Banque de France.

LES PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER

Voeu 1 Rééquilibrer les relations entre les co-contratants privés

Depuis la loi SRU de 2001, le législateur n'a de cesse d'instaurer de nouvelles obligations qui pèsent sur les propriétaires fonciers :

- Accroissement des devoirs des bailleurs envers leurs locataires, au risque de dissuader l'investissement locatif pourtant essentiel pour tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent accéder à la propriété ;
- Augmentation hypertrophique du devoir d'information du vendeur envers son acquéreur, qui fait perdre de vue à l'acquéreur les aspects essentiels de son achat et ralentit la durée de traitement des dossiers ;
- Allongement du délai de rétractation de l'acquéreur immobilier, passé de 7 à 10 jours, alors que le vendeur ne dispose pas de cette faculté.

Le droit de la consommation s'est progressivement, mais durablement, insinué dans notre droit des contrats.

Si cela se justifie dans le cadre des rapports entre un professionnel (banque/promoteur) et un particulier, il devrait en être différemment dans les relations entre particuliers.

Pourtant, au nom de la protection de celui qui accède au logement, présumé plus faible (pour ne pas dire plus stupide) que celui déjà propriétaire, le déséquilibre est flagrant et la sécurité juridique des contrats clairement menacée, tout manquement à une obligation de la part du propriétaire pouvant être sanctionné jusqu'à l'annulation du contrat conclu avec son homologue privé.

Nous proposons :

- De revoir les dispositions relatives au bail d'habitation, afin de rééquilibrer les relations locatives et harmoniser les différents statuts de location (meublée, non meublée etc...) ;
- De revoir les dispositions de la loi ALUR en matière de vente de lots de copropriété, afin de simplifier les informations nécessaires au consentement de l'acquéreur et les modes de délivrance de ces informations ;
- De supprimer les délais de rétractation dans les contrats entre personnes privées.

Voeu 2 Rénovation urbaine : que les copropriétés deviennent actrices de leur rénovation

L'enjeu de rénovation urbaine est un enjeu majeur sur lequel nous insistons chaque année. La rénovation énergétique l'est encore plus !

Pourquoi ? Qui consomme de l'énergie en France ?

Résidentiel et tertiaire	44,9 %
Transports	33,1 %
Industrie	19 %
Agriculture	3 %
Consommation finale d'énergie par secteur en 2015 en France Source : Bilan de l'énergie 2015, ministère de l'Environnement	

45 % DE L'ENERGIE CONSOMMEE PAR LES BATIMENTS

Chauffage	67%
Appareils électriques	16%
Eau chaude sanitaire	10%
Cuisson	6%
Répartition de la consommation d'énergie dans les résidences principales Source : CEREN, Les chiffres du bâtiment, 2014, ADEME	

Mais cette rénovation coûte chère et s'il n'existe pas des programmes publics pour l'initier (exemple Murs Murs dans l'agglomération Grenobloise ou les crédits d'impôts), elle ne s'enclenche pas.

Pourtant un certain nombre d'immeubles des années 60 disposent d'une richesse insoupçonnée au sein de leur copropriété : la possibilité de surélever ou de vendre une partie de leur terrain d'assiette (exemple : les parkings ou espaces verts extérieurs) pour dégager des ressources aptes à favoriser d'importants travaux de rénovation urbaine.

Mais une telle possibilité nécessite :

- Que les règles d'urbanisme (PLU) incitent à une logique de densification urbaine et favorisent la possibilité de construire sur les terrains qui seraient détachés (ex : capacité de surdensité si la copropriété emploie les fonds à la rénovation énergétique).
- Qu'un accompagnement technique soit mis en œuvre par les pouvoirs publics pour aider les copropriétés à mener les études techniques et la prise de décision en ces domaines complexes.

L'enjeu est que les copropriétés deviennent actrices de leur rénovation sans solliciter des subventions publiques.

LES PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER

LES VŒUX ENTENDUS

Une fois n'est pas coutume, nous allons nous féliciter de quelques avancées légales ou réglementaires qui répondent pour partie à différents vœux que nous avons émis les années précédentes.

Voeu * Amélioration du traitement du contentieux de l'urbanisme

C'est un vœu récurrent de l'Observatoire de l'immobilier. En 2015, nous demandions la réduction des délais d'instruction des recours contre les opérations de construction.

En 2017, nous demandions d'accélérer le traitement des recours.

La loi dite ELAN dans son titre premier : construire plus, mieux et moins cher (!), prévoit un CHAPITRE VI intitulé AMÉLIORER LE TRAITEMENT DU CONTENTIEUX DE L'URBANISME. Elle limite la recevabilité des recours formés par une association, précise les conditions établissant l'intérêt pour agir, limite les délais de dépôt du référé suspension, encadrement des recours abusifs sur la base du comportement abusif etc...

Il est évident que ces dispositions ne résoudreont pas tous les problèmes mais c'est un pas évident vers la volonté de faciliter le cycle de construction du logement neuf.

Voeu * Simplifier la vente d'un lot de copropriété après la loi ALUR

Tel était notre vœu de l'an dernier.

Reprenons par extraits les termes de ce dernier :

La loi ALUR du 26 mars 2014 impose aux vendeurs de fournir un nombre considérable de documents qui vont du règlement de copropriété et de l'ensemble de ses modificatifs. Le montant des charges courantes du budget prévisionnel et des charges hors budget prévisionnel dues par le vendeur sur les deux exercices précédant la vente ; les sommes pouvant rester dues par le copropriétaire vendeur au syndicat des copropriétaires et les sommes qui seront dues au syndicat par l'acquéreur ; l'état global des impayés de charges au sein du syndicat ; lorsque le syndicat dispose d'un fonds de travaux, la quote-part du fonds de travaux attachée au lot principal vendu, le carnet d'entretien etc...

Cette avalanche d'information (...) entraîne un surcoût conséquent pour le vendeur (de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros) et une augmentation importante des délais. (...)

Nous proposons donc de fluidifier la procédure et d'en limiter le coût. Pour cela, il pourrait être imposé à toutes les copropriétés de détenir une base de données informatisées qui réunit l'ensemble des informations nécessaires à une vente.

Cette base pourrait être consultée par tout candidat acquéreur avec l'accord préalable du vendeur.

Ce vœu semble encore une fois avoir été entendu par la loi ELAN, qui prévoit la mise en place d'un carnet numérique qui existait sous une forme plus simple.

Ce carnet prendra la forme d'un service en ligne et, bien que simplement informatif, sera complété par le dossier technique (art.L.271-4 CCH) mais aussi par les documents mentionnés à l'article L.721-2 du CCH (ensemble des documents d'information nécessaires à une vente immobilière d'un lot de copropriété).

Deux bémols :

- Ce carnet n'est censé concerner que les biens dont le permis de construire est déposé à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour tous les logements faisant l'objet d'une mutation à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Il n'entrera en vigueur qu'après publication d'un décret en Conseil d'État.